

COMMUNE DE ST GENGOUX DE SCISSE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

Convocation le : 08 novembre 2024

Affichage le : 19 novembre 2024

Mmes & Mrs Stéphane JAILLET - Pascal GAGUIN – Sylvia ROUSSET - Robert BARRAUD - Laurence JOUSSEAU – Jacqueline PIRON - Nathalie BUSSET - Vanessa DAUJEAN – Monique SANGOY - Anthony BLANC – Thierry VERGNAUD – Didier GAULT - Gaël LAPALUS -

Monsieur Stéphane JAILLET, Maire, rappelle le compte-rendu de la réunion du 14 octobre 2024 dont chacun a pris connaissance. Le Compte-rendu de la séance du lundi 14 octobre 2024 est adopté, à l'unanimité.

Madame ROUSSET Sylvia est nommée secrétaire de séance.

1) – Local du Caveau –

➤ **Mise en Location du lieu**

Madame JOUSSEAU Laurence, 4^{ème} Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil Municipal du devis retenu par la Commission pour l'achat des équipements nécessaires à la mise en location du lieu. Un réfrigérateur, un piano de cuisson, une cafetière, et deux micro-ondes (dont un sera installé dans la grande salle du Foyer Rural) ont été livrés et installés par l'entreprise ELECTRO'NICO 71260 LUGNY pour un montant global de 2 498.08 € HT soit 2 997.70 € TTC.

De petits travaux de peinture, d'électricité et l'installation d'un plan de travail derrière le bar, seront réalisés par les employés communaux.

➤ **Formation « permis d'exploitation » Licence IV**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du permis d'exploitation de la licence IV obtenu par Monsieur Raphaël DAUJEAN le 18 octobre 2024. Une mutation de la licence a été effectuée à Monsieur Raphaël DAUJEAN afin de pouvoir l'exploiter dès le 1^{er} décembre 2024. Une convention sera signée avec le Foyer Rural pour autoriser l'association à la faire fonctionner. Une manifestation est d'ores et déjà prévue à l'occasion de la Saint-Patrick le samedi 22 mars 2025.

2) – Périmètre délimité des Abords autour de l'Eglise -

Monsieur le Maire rappelle la réunion de travail qui a eu lieu le MARDI 22 OCTOBRE 2024 dans les locaux de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois avec Madame GUIBERT Marie, Architecte des Bâtiments de France, Cheffe de Service UDAP 71, concernant l'ébauche réalisée pour le périmètre délimité des abords de l'Eglise.

La Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016 a créé une alternative aux actuels rayons de protection de 500 mètres : les Périmètres Délimités des Abords (PDA).

Ces derniers ont été insérés dans le Code du Patrimoine (articles L.621-30 et L.621-31) dans le but d'adapter les servitudes de protection aux enjeux patrimoniaux territorialisés et à la réalité du terrain. Ils contribuent donc à une meilleure protection des monuments historiques concernés et des espaces qui participent à leur environnement que les rayons de protection de 500 mètres, souvent sujets à interprétation, notamment du fait du critère de co-visibilité difficile à appréhender.

Par conséquent les PDA peuvent être plus restreints ou plus larges que les périmètres de 500 mètres. Ils sont proposés à la Commune à l'initiative de l'Architecte des Bâtiments de France ou de l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme.

Par courrier du 4 juillet 2024 à la communauté de communes Mâconnais Tournugeois, autorité compétente en matière de document d'urbanisme, l'Architecte des Bâtiments de France a proposé la création de périmètre délimité des abords pour la commune de SAINT GENGOUX DE SCISSE autour des monuments historiques (l'Eglise).

Par courrier du 5 Septembre, l'Architecte des Bâtiments de France proposait une ébauche de ce périmètre soumis à discussion le 22 octobre dans le cadre d'une réunion de travail.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- émettre un avis favorable à cette mise en œuvre de Périmètres Délimités des Abords
- valider le périmètre présenté

Il est proposé de réaliser l'enquête publique nécessaire à cette démarche conjointement à la prochaine modification du PLUi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide et donne un avis favorable à la mise en œuvre du PDA.

Le nouveau plan du périmètre est consultable en mairie.

3) – Dépistage obligatoire du Radon dans les ERP -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de l'Agence Régionale de Santé concernant le dépistage obligatoire du radon dans les établissements recevant du public.

Monsieur le Maire présente les devis reçus :

- Entreprise SOCOTEC : 3 790.00 € HT soit 4 548.00 € TTC
- Entreprise APAVE : 1 005.60 € HT soit 1 206.72 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis le moins-disant, à savoir celui de l'entreprise APAVE pour un montant global de 1 005.60 € HT soit 1 206.72 € TTC.

4) – Rapport de la C.L.E.C.T. 2024 –

Monsieur le Maire rappelle que la C.L.E.C.T. a été instituée par délibération de l'E.P.C.I. en date du 26 janvier 2017. Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, cette instance est en charge de l'analyse des charges transférées entre l'E.P.C.I. et ses communes membres, et propose leur évaluation financière en vue notamment du calcul des attributions de compensation.

Monsieur le Maire présente le rapport 2024 qui porte sur le transfert de la seule compétence « Enfance, Jeunesse, Famille » au 1^{er} janvier 2024. Il a déjà été approuvé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 25 septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'approuve, à l'unanimité.

5) – SYDESL – Remplacement des lampadaires vétustes –

Monsieur le Maire rappelle le dossier du SYDESL concernant le recensement des luminaires vétustes et présente le chiffrage des travaux reçu :

Deux solutions sont présentées :

	Affaire n° 416081 (éclairage public)	
	Chiffrage de Base	Chiffrage avec Variante
Données Techniques	51 luminaires remplacés 5650 W de puissance avant travaux 1760 W de puissance après travaux 3 890 W d'économie réalisée	51 luminaires remplacés 5650 W de puissance avant travaux 1842 W de puissance après travaux 3 808 W d'économie réalisée
Données Financières	Montant total des Travaux : 66 325.63 € HT Aide Fonds Vert 30 % : 19 897.69 € HT Participation SYDESL 35 % : 23 213.97 € HT Reste à charge pour Commune : 23 213.97 € (35 %)	Montant total des Travaux : 77 994.34 € HT Aide Fonds Vert 30 % : 23 398.30 € HT Participation SYDESL 35 % : 27 298.02 € HT Reste à charge pour Commune : 27 298.02 € (35 %)
Modèle de lampes	Stylage	Técéo

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la solution de base pour une estimation des travaux d'un montant global de 66 325.63 € HT avec un reste à charge pour la commune estimé à 23 213.97 €. Cette dépense sera inscrite au prochain budget communal 2025.

Le règlement de la contribution communale s'effectuera à l'initiative du SYDESL après la réalisation des travaux, au vu du décompte définitif et application du coefficient de révision de prix.

6) – Travaux en-cours –

❖ Bâtiments

Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal :

- Un nettoyage du Monument aux Morts, de la place devant le Caveau, place de la mairie, a été réalisé par les employés communaux.
- Cheminées du bâtiment Ecole – Mairie : la commune est toujours dans l'attente du devis du maçon, celui-ci sera relancé.
- Bâtiment Technique & CPI : l'installation des conduits de la VMC des sanitaires et vestiaires sera réalisé par les employés communaux.
- Illuminations : la commission a réalisé l'achat de décorations de Noël qui seront installées le 30 novembre prochain en même temps que le fleurissement des jardinières et massifs par des fleurs de saison. Deux nouvelles décorations (de 3 m x 1.30 m) à led avec décors rétro réfléchissants, ont été commandées pour un prix global de 1 392.00 € HT soit 1 670.40 € TTC. Celles-ci seront livrées semaines 50-51. L'une sera installée vers la place du marronnier et l'autre vers le lavoir de Bonzon afin de pouvoir réaliser les branchements au réseau de l'éclairage public.

Un devis a été demandé aux services de la SMEE pour la pose et dépose des illuminations ainsi que l'achat des raccords nécessaires aux décorations. Le Conseil Municipal accepte le devis qui s'élève à 1 691.40 € soit 2 029.68 € TTC.

Madame Jacqueline PIRON fait part d'une remarque faite par un locataire de l'immeuble communal qui a pu constater que des sacs d'ordures ménagères sont jetés dans les poubelles collectives jaunes (emballages) collectives de l'immeuble. Le Conseil Municipal s'interroge pour fermer à clés les poubelles jaunes communales comme le sont déjà les poubelles noires communales.

Monsieur Thierry VERGNAUD informe le Conseil Municipal qu'un matelas et d'autres petits encombrants ont été déposés vers les containers du lotissement OPAC.

❖ Voirie

Monsieur Robert BARRAUD, 3^{ème} Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal :

- La commission a été sollicitée pour recenser les travaux de voirie à prévoir sur le prochain budget communal. Des subventions peuvent être obtenues auprès du Département. Des devis seront demandés avant la prochaine réunion afin de pouvoir déposer un dossier avant la fin de l'année. Après un premier tour de table, une partie de la route du tacot entre le carrefour de la route du lavoir et le carrefour de la route de pillon est évoqué ainsi que la route de la Montagne.

Monsieur Anthony BLANC demande le rajout du texte « transit interdit sauf exploitant agricole » sur le panneau d'interdiction au « véhicule de plus de 10 tonnes » situé route de Jeangle. Le Conseil Municipal donne son accord pour modifier le panneau en question, un arrêté sera pris par le Maire.

Madame JOUSSEAU Laurence, 4^{ème} Adjointe au Maire, fait part des problèmes de sécurité dus au stationnement de plusieurs véhicules le long de la route départementale à Boye, particulièrement la nuit lorsque la visibilité est réduite.

7 – Dossier Aménagement du Stade -

Monsieur LAPALUS Gaël informe le Conseil Municipal de la réunion qui a eu lieu entre la commission et Monsieur Vincent GRUNEWALD, architecte paysagiste le 04 novembre dernier.

Une analyse des questionnaires est en cours et une restitution des données collectées aura lieu prochainement. Les plans des réseaux présents sur le stade ont été demandés et seront fournis.

8 – Achat d'une parcelle de terrain au Département -

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2023 concernant la décision d'acheter la parcelle en bordure de la voirie publique, cadastrée section D numéro 150, située le long de la route des Patreux à Bassy, d'une surface de 280 m², mise en vente par le Département de Saône et Loire au prix de 210 €.

Le Notaire chargé de l'acte est Maître Stéphanie CHATELOT à LUGNY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, délègue tous pouvoirs au Maire pour la signature des documents administratifs relatifs à ce dossier auprès du Notaire.

9 – Dossier GEOPTIS – Tableau de la voirie communale -

Monsieur le Maire rappelle les travaux effectués par la société GEOPTIS concernant la réalisation d'un tableau de classement des voies qui permettrait de mettre à jour la longueur de la voirie communale. Actuellement d'environ 18 kms, le nouveau recensement effectué permet d'obtenir près de 35 kms. En vue de finaliser le dossier administratif avant le 31 décembre prochain, une réunion aura lieu en mairie le vendredi 22 novembre prochain à 10 H 00 avec les membres de la commission voirie et le représentant de la société GEOPTIS.

10) – Droit de Prémption Urbain - Déclaration d'Intention d'Aliéner –

Monsieur le Maire présente le dossier DIA reçu dernièrement, pour la parcelle C 1181 située à Bassy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de renoncer à son droit de prémption pour ce dossier.

11) – Personnel Communal –

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de l'avis favorable de la CNRACL concernant la mise en retraite pour invalidité de Monsieur Yann GILLONNIER.

Un arrêté a été pris pour mise en retraite pour invalidité et radiation des cadres de Monsieur Yann GILLONNIER à la date du 1^{er} novembre 2024.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la promotion interne obtenue par Madame MEUNIER Rachel, Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe, catégorie C, au poste de rédacteur territorial, catégorie B. Un arrêté a été pris pour sa nomination au 1^{er} janvier 2025.

✓ Modification du RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du Conseil Municipal en date du :

- 02 octobre 2018 concernant la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour les agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

- 19 juillet 2021 concernant la modification du RIFSEEP pour l'ajout de l'attribution du RIFSEEP au personnel contractuel

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident de modifier la délibération du 02 octobre 2018 afin d'ajouter un nouveau groupe de fonctions pour le corps des Rédacteurs Territoriaux.

✓ Modifications des Lignes Directrices de Gestion RH

Monsieur le Maire rappelle l'Arrêté du Maire pris le 05 mars 2021 pour la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion RH.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de saisir le Comité Social Territorial du Centre de Gestion en vue de les modifier.

Un avis de saisine du CST sera transmis afin d'établir un nouvel arrêté en vue de mettre en œuvre les dispositions de l'article 3 du décret n° 2024-827 du 16 juillet 2024 relatif à l'avantage spécifique d'ancienneté des secrétaires généraux de mairie, à savoir la bonification d'ancienneté facultative.

12) – Questions diverses –

✓ **Vente d'une mini-pelle d'occasion**

Monsieur le Maire rappelle la proposition, lors de la réunion du 15 juillet dernier, de Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, concernant la mise en vente d'une mini-pelle d'occasion lui appartenant adaptable sur le tracteur ISEKI au prix de 2 000 €.

Les employés communaux ont pu réaliser certains travaux avec ce matériel mis à disposition gratuitement. La commission voirie a étudié cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (Monsieur GAGUIN n'ayant pris part au vote), décide d'acheter la mini-pelle d'occasion proposée par Monsieur Pascal GAGUIN au prix de 2 000 €.

✓ **Photocopieur de la mairie**

Monsieur le Maire rappelle la décision qui avait été prise lors de la dernière séance de reportée la dépense sur le prochain budget.

Cependant, le photocopieur est tombé en panne et il s'avérerait nécessaire de changer une pièce dont le coût ne pouvait pas être pris en charge par le contrat de maintenance.

En conséquence, les élus ont été contactés afin de connaître leur avis pour le changement du photocopieur dès cette année, les crédits figurant au budget 2024.

Un devis actualisé a été obtenu d'un montant de 7 090 € HT soit 8 508 € TTC auprès de l'entreprise VOTRE BUREAU 71000 MACON.

L'ensemble du Conseil Municipal ayant répondu favorablement pour le remplacement de l'appareil, un bon de commande a été signé.

Le nouveau photocopieur sera livré le vendredi 22 novembre prochain.

✓ **Courrier des viticulteurs -**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Syndicat Viticole sollicitant l'utilisation de la place située le long de la RD 487, à gauche en direction de La Verzée, en vue de stocker les ceps de vigne arrachés, ceux-ci sont ensuite pris en charge par l'entreprise VBE de CHARNAY LES MACON pour être transformés en bois déchiqueté.

En effet, les normes de la Cave coopérative ne permettent plus de stocker les ceps sur la plateforme de la Cave de Saint Gengoux.

Monsieur Gaël LAPALUS évoque le risque incendie et le risque de dépôt sauvage d'autre déchet, type déchet vert...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord. Un nettoyage du site sera effectué par les viticulteurs.

✓ **Ressorcerie « Association Economie Solidarité Partage »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'est plus possible de déposer des produits pour la ressourcerie à la déchetterie de PERONNE. Les produits destinés à la ressourcerie doivent être directement emmenés à la Ressourcerie de TOURNUS.

✓ **Subvention pour l'équipement des CPI**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu du Département concernant le dossier de demande de subvention pour financer l'achat d'équipements et

de BIP d'alerte pour les pompiers. Le dossier sera soumis lors d'une prochaine commission permanente.

✓ **Direction des Routes et des Infrastructures**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêté reçu du Département concernant des travaux sur le réseau électrique qui seront réalisés par l'entreprise BS Réseaux 69134 DARDILLY du 25 novembre au 06 décembre 2024 qui nécessiteront une circulation alternée sur la route départementale n° 82 entre Bassy et le Bourg.

✓ **FERMETURE du réseau cuivre dans le Département**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu concernant la fermeture du réseau cuivre par le Département suite à l'installation du réseau de la fibre. Désormais en fin de vie, le réseau de télécommunication historique va progressivement fermer et être définitivement remplacé par la fibre optique, répondant mieux aux besoins et usages des français. Les opérateurs vont cesser progressivement de délivrer leurs services téléphoniques et internet sur le réseau cuivre.

Le réseau fibre optique devient le nouveau réseau télécom de référence sur le territoire. En conséquence, la fermeture du réseau interviendra en deux temps :

Le 31 janvier 2026 : date de **fermeture commerciale** du réseau à partir de laquelle il n'est plus possible de souscrire de nouveaux abonnements internet (ADSL, SDSL, XDSL) et téléphoniques.

A cette date, les services de téléphonie fixe, d'internet et les autres services sur le réseau cuivre seront définitivement indisponibles, il est donc important d'anticiper le changement de technologie sans attendre l'annonce de la fermeture du réseau pour éviter une coupure des services.

Les usagers seront avertis directement par leur opérateur de la date d'arrêt des services et des actions à mettre en œuvre pour changer de technologie.

En janvier 2027 : date de **fermeture technique** à partir de laquelle les services reposant sur le réseau cuivre (RTC et internet xDSL) seront coupés.

✓ **Demandes de Subventions**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des courriers reçus concernant des demandes de subventions :

- Association France ADOT (don d'organes)
- Les lycéens du cœur
- Les restos du cœur

Ces trois demandes seront traitées lors du vote du prochain budget communal, sachant que celles-ci ont déjà perçues une subvention cette année.

- FSE du Collège de LUGNY : Le Maire donne lecture du courrier reçu de l'association. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 100 € à cette association.

✓ **CCMT 71 – Mutualisation des Services**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois concernant un questionnaire de recensement des besoins pouvant rentrer dans le cadre d'une mutualisation ou des services aux communes. Le questionnaire sera étudié par le Maire et ses adjoints.

✓ **Bulletin de l'ADMR**

Monsieur le Maire donne lecture du bulletin annuel reçu de l'association ADMR VIRE – SAINT MARTIN BELLE ROCHE. L'association a besoin de nouveaux bénévoles et salariés pour pérenniser ses actions. Un exemplaire du bulletin sera diffusé lors de la prochaine « info à la population ».

✓ **Au fils des Ans**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier d'invitation reçu pour la prochaine Assemblée Générale de l'association qui aura lieu le vendredi 29 novembre 2024 à 14 H 30 à la salle communale de Fleurville.

✓ **Chorale CANT'AZE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de l'association CANT'AZE concernant la reprise de ses activités après un an d'inactivité, avec une nouvelle cheffe de chœur Fabienne ESQUIROL, également cheffe de chœur de la jeune chorale de SALORNAY SUR GUYE.

L'association est à la recherche de nouveaux choristes et notamment des hommes pour étoffer ses pupitres ténors et basses.

✓ **CONSCRITS de la Classe en 5**

Monsieur Robert BARRAUD, 3^{ème} Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de la demande de sa fille, Céline BIDAUT et Hélène GARRET en vue de l'organisation du prochain banquet des conscrits. Un appel aux conscrits de la classe en 5 sera lancé lors de la prochaine « info à la population ».

Séance levée à 21 h 30.